

## Majors et sites de peer to peer signent des accords sur le téléchargement gratuit

**A** l'heure où les sénateurs optent pour la coupure Internet (plutôt que l'amende) pour sanctionner les individus récidivistes ayant effectué des téléchargements illégaux, les majors sont en quête de solutions innovantes financées par de la publicité. Ainsi, la plus importante société de musique au monde viendrait de signer un accord avec un réseau peer to peer pour télécharger gratuitement de la musique en toute légalité. Universal Music Group International (entité de Vivendi) et Qtrax ont en effet annoncé le 15 octobre dernier, la signature d'un accord d'octroi

de licence couvrant l'Europe, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique du Sud et l'Afrique qui devrait dissuader le téléchargement illicite puisque, grâce à la publicité diffusée via l'interface de Qtrax, les internautes pourraient bénéficier d'un accès gratuit à la musique sans que les créateurs en

*Chaque semaine  
M<sup>e</sup> Alain  
Bensoussan,  
avocat à la cour  
d'appel de Paris  
et spécialiste en droit  
de l'informatique,  
vous informe  
de vos droits.*



MARC MARTIN

soient lésés. Les droits d'auteurs seraient en effet reversés aux artistes et aux détenteurs de droits grâce à un système qui redirigerait vers eux une partie des recettes générées. Il faut toutefois noter que, depuis les premières annonces de son lancement, le service n'est toujours pas disponible ([www.qtrax.com](http://www.qtrax.com)). Quoi qu'il en soit, cet accord ne manquera pas d'intéresser les acteurs du débat suscité par le projet de loi Création et Internet, dont la prochaine étape sera sa présentation aux députés dès le début de l'année prochaine.